

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six **le 16 juin à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté VITRY, CHAMPAGNE ET DER se sont réunis à la salle des Fêtes de Frignicourt – Place du Général Leclerc – 51300 FRIGNICOURT, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 10 juin 2026, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte des Mairies de ABLANCOURT, ARZILLIERES-NEUVILLE, AULNAY-L'AITRE, BIGNICOURT-SUR-MARNE, BLACY, BLAISE-SOUS-ARZILLIERES, BREBAN, CHAPELAINE, CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT, COOLE, CORBEIL, COURDEMANGES, COUVROT, DROUILLY, FRIGNICOURT, GLANNES, HUIRON, HUMBAUVILLE, LA CHAUSSEE-SUR-MARNE, LE MEIX-TIERCELIN, LES RIVIERES-HENRUEL, LIGNON, LOISY-SUR-MARNE, MAISONS-EN-CHAMPAGNE, MARGERIE-HANCOURT, MAROLLES, PRINGY, SAINT-CHERON, SAINT-OUEN-DOMPROT, SAINT-UTIN, SOMPUIS, SOMSOIS, SONGY, SOULANGES et VITRY-LE-FRANÇOIS, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, BOUTROY (suppléant de M. DHYÈVRE), PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mmes LEROY-DUCARDONNOY, TRUMAUT, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, FELICETTI, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT, DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION (à partir de 18h08), GÉRARD, DESANLIS, Mme HERMONVILLE, MM. POIRISSE, DURAND (suppléant de Mme GEOFFROY), NOBLET, Mmes ROBIN, PÉPIN, MM. JEAN, ROYER, Mme LOISELET (suppléante de M. LEPAGE), MM. PASSINHAS, BONETTI, MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, MARQUET, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mmes CAILLAU, BLAND, BUCHHEIT, MM. TRIOLET (à partir de 18h11), ROCH.

Absents excusés : MM. FORTIN, TROLIO, GUÉLORGET, GONTHIER, BLONDEAU, Mmes OFLAZOGLU, GUÉRINOT, THOMAZÉ, MOREAU, MM. VIGNEAU, JOURNAUX, VILARD, SIMONNOT.

9 pouvoirs ont été déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. TROLIO donne pouvoir à Mme FELICETTI,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à M. LEVASSEUR,
- ✓ M. BLONDEAU donne pouvoir à Mme BOBLIQUE,
- ✓ Mme OFLAZOGLU donne pouvoir à Mme HUILLET,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. BOURA,
- ✓ Mme THOMAZÉ donne pouvoir à Mme BLOND,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à Mme BLAND,
- ✓ M. VIGNEAU donne pouvoir à M. HOUDAYER,
- ✓ M. JOURNAUX donne pouvoir à M. MARQUET.

Secrétaire de séance : M. Romain DESANLIS.

EDUCATION - JEUNESSE

**ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS
TARIFS DU MERCREDI ET EXTRASCOLAIRES 2026/2027**

Rapporteur : Madame Annick FELICETTI

Il convient de fixer les tarifs applicables aux activités extra scolaires organisées par les centres de loisirs « la Récré du village » à MAROLLES et de SAINT-OUEN-DOMPROT couvrant l'année 2026/2027.

Pour les familles domiciliées hors de la C.C.V.C.D., il est maintenu le principe fixé en 2015, à savoir pratiquer un tarif deux fois supérieur à celui appliqué aux familles résidant sur le territoire communautaire.

Pour l'Accueil Collectifs de Mineurs de MAROLLES, il est donc proposé d'adopter des tarifs pour les mercredis et les vacances scolaires (semaine et journée) selon les modalités ci-jointes.

Pour l'Accueil Collectifs des Mineurs de SAINT-OUEN-DOMPROT, qui fonctionne uniquement pendant les vacances scolaires, il est proposé de maintenir deux tarifications à la demi-journée ou à la journée, qui correspondent aux pratiques et attentes des familles utilisatrices du service.

La Commission Education-Formation, réunie en date du 29 mai 2026, a proposé d'appliquer des remises soit :

- 20% par famille dont 3 enfants fréquentent les A.C.M. ;
- 30% par famille dont 4 enfants et plus fréquentent les A.C.M.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission éducation-formation en date du 29 mai 2025,

Vu l'avis favorable du bureau de communauté en date du 2 juin 2026,

Je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

1°/ fixer les tarifs selon les tableaux ci-joints pour les Accueils Collectifs des Mineurs de MAROLLES et SAINT-OUEN-DOMPROT ;

2°/ approuver l'application de remises aux familles comme proposées dans la présente délibération ;

3°/ dire que ces tarifs seront applicables pour l'année scolaire 2026/2027, y compris les vacances d'été 2027 ;

4°/ dire que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2026 et le seront au budget 2027.

La délibération est adoptée
à l'unanimité des membres
du Conseil de Communauté.

Le secrétaire de séance,
Romain DESANLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,
Sébastien MIRGODIN



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 9 JUIN 2026
et de la publication le 9 JUIN 2026
ou de la notification du 9 JUIN 2026

Signature
Pour le Maire,
Par délégation,
Pour la Directrice Générale des Services empêchée,
Le Directeur Général Adjoint,
Alexandre GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif
de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES				
TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027				
Secteur	POUR LES FAMILLES RESIDANT DANS LA C.C.V.C.D.		POUR LES FAMILLES RESIDANT HORS C.C.V.C.D.	
Quotient familial	QF de 0 à 565	QF de 566 et +	QF de 0 à 565	QF de 566 et +
Mercredi demi-journée avec repas	12,87 €	14,18 €	25,74 €	28,36 €
Mercredi demi-journée sans repas	8,41 €	9,40 €	16,82 €	18,79 €
Mercredi journée complète avec repas	19,23 €	21,23 €	38,46 €	42,45 €
Mercredi journée complète sans repas	15,92 €	17,70 €	31,84 €	35,41 €
Petites et grandes vacances scolaires Semaine avec repas	59,09 €	65,41 €	118,19 €	130,81 €
Petites et grandes vacances scolaires Semaine sans repas	42,55 €	47,54 €	85,10 €	95,08 €
Pour les vacances scolaires comptant une semaine incomplète, un tarif journalier est appliqué				
Journée avec repas	11,82 €	13,08 €	23,64 €	26,16 €
Journée sans repas	8,51 €	9,51 €	17,02 €	19,02 €

Tarifs applicables
à Marolles

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES		
TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027		
	Secteur	
Tarifs applicables à Saint-Ouen-Domprot		POUR LES FAMILLES RESIDANT DANS LA C.C.V.C.D.
		POUR LES FAMILLES RESIDANT HORS C.C.V.C.D.
	Forfait séquence d'animation Activité organisée sur une demi-journée sur l'un des sites mis à disposition par la CCVCD ou l'une de ses communes membres, sans intervention d'un prestataire extérieur.	5,00 €
	Forfait journée sans repas Activité organisée sur une journée, comprenant la période 12h/14h sur l'un des sites mis à disposition par la CCVCD ou l'une de ses communes membres, sans intervention d'un prestataire extérieur.	10,00 €
		10,00 €
		20,00 €